

Transport à la demande

Votre solution
de mobilité de proximité
et du quotidien



04 8000 7000



La Communauté de Communes de Yenne facilite l'accès aux déplacements pour ses habitants en mettant en place un service de transport à la demande. #TAD

Après une inscription préalable, les habitants éligibles peuvent se rendre facilement aux services publics, commerces, centres de santé et arrêts de cars Région, en réservant leur trajet par téléphone au plus tard la veille à 12h00.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION -TRANSPORT À LA DEMANDE

Informations personnelles

Madame Monsieur Date de naissance : / /

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

N° TÉLÉPHONE : E-MAIL :

CONTACT FAMILLE (facultatif) :

Conditions donnant droit au service

Merci de fournir le justificatif correspondant :

- Personne âgée de plus de 70 ans (photocopie de la carte d'identité + justificatif de domicile)
- Bénéficiaire de l'APA (photocopie de la notification de l'APA + justificatif de domicile)
- Demandeurs d'emploi, personnes en insertion, bénéficiaires du RSA ou jeunes suivis par la Mission locale Jeunes (photocopie attestation France Travail, justificatif RSA ou Mission Locale).
- Jeune âgé de 15 à 18 ans (photocopie de la carte d'identité + autorisation parentale + justificatif de domicile)

Demande de dérogation

- Je souhaite bénéficier du service de manière temporaire pour des raisons médicales dans le cadre d'un accident de la vie (fournir un certificat médical attestant des difficultés à se déplacer)

Finalisation de l'inscription au service de transport à la demande

- Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire
- Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du service de TAD (modalités principales sur ce dépliant), et m'engage ainsi à en respecter les dispositions.

DATE : / / SIGNATURE :

Merci de retourner ce formulaire complété et le(s) justificatif(s) associé(s).

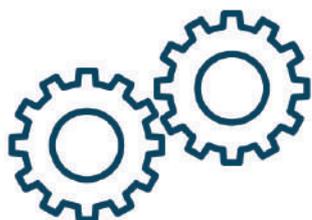
Délai de traitement : 1 semaine • Par mail : franceservices@ccyenne.fr • Par courrier ou à l'accueil : France Services, 8 place du Kiosque, 73170 YENNE. • Contact : 04.79.36.54.70





LES BÉNÉFICIAIRES

- **Personnes** de plus de 70 ans,
- **Bénéficiaires de l'APA** (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),
- **Demandeurs d'emploi, personnes en insertion professionnelle et bénéficiaires du RSA**
- **Jeunes âgés** de 15 à 18 ans
- **Jeunes suivis** par la Mission Locale Jeunes



DES DÉROGATIONS

- **En cas d'accident de la vie** pour un accès temporaire ou pour raisons médicales



COMMENT PROCÉDER ?

- **S'inscrire au préalable auprès de France Services Yenne** en retournant le formulaire et les justificatifs correspondants par mail, par courrier ou en présentiel.
- **Réserver son trajet au plus tard la veille avant 12h** en appelant la centrale de réservation au **04 8000 7000**.
Pour un trajet le lundi, réserver avant vendredi 12h.

À RETENIR

- Trajet à l'unité : 2 euros
- Service ouvert le lundi après-midi de 14h à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 (hors jours fériés)



Plus d'informations sur ccyenne.fr ou en contactant la France Services au 04.79.36.54.70 ou par mail : franceservices@ccyenne.fr

TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SERVICE

Prise en charge

Sur le domaine public, à proximité immédiate du domicile pour tous les usagers.



Liste des points de dépose

Yenne

- Salle des fêtes (arrêt ligne S02)
- EHPAD Chambuet
- ZAC de Landrecin (arrêt ligne S02)
- Les Marais
- Place du kiosque

Saint-Jean-de-Chevelu

- Base de loisirs
- La Place (arrêt ligne S02)
- Quatres Chemins (Arrêt ligne S02)

La Balme

- Chef-lieu
- Pont du Rhône (arrêt ligne régionale S02)

Novalaise

- Mairie
- Pôle Santé
- Supermarché



Seuls les habitants de la CC de Yenne peuvent bénéficier du service.

1 - Inscription

Retournez votre formulaire d'inscription complété avec les pièces justificatives, l'inscription sera confirmée dans un délai d'une semaine (un SMS ou mail est envoyé automatiquement).

2 - Réservation

- Puis réservez votre trajet **au plus tard la veille avant 12h** en appelant la centrale de réservation "Allô la Région vous transporte" au **04 8000 7000**.
- Pour un trajet le lundi, réservez **avant le vendredi 12h**.
- Précisez la date, l'horaire ainsi que les adresses de prise en charge et lieu de dépose.

3 - Ponctualité

Tenez-vous prêt 5 minutes avant l'arrivée du minibus, sur la voie publique.

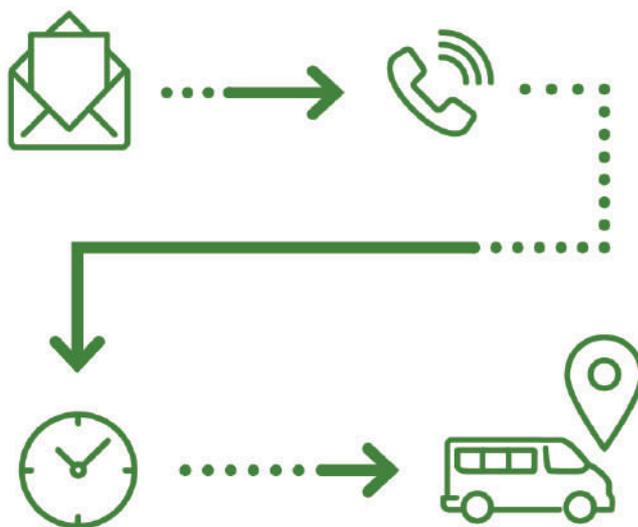
4 - Réglemente du trajet

- Prévoyez le règlement à bord : monnaie, chèque ou espèce.
- Tarif unique de 2 € par trajet (unité).

5 - Transport

- **Porte à porte pour les personnes de plus de 70 ans et accidentées :** de l'adresse demandée à l'adresse demandée située sur le territoire de la CC de Yenne ou Novalaise.
- **Porte à point pour les ayants droits :** de l'adresse demandée vers un des lieux de dépose listés.

EN PRATIQUE



RÈGLES D'USAGE DU SERVICE

Règle 1

Pour utiliser le service, l'utilisateur doit **compléter un formulaire d'inscription et le retourner avec les justificatifs** à France Services Yenne au guichet, par voie postale, ou par email.

Règle 2

Chaque usager inscrit peut réserver **un maximum de 2 trajets Aller-Retour par semaine** (soit 4 trajets au total), sous réserve de disponibilité des places.

Règle 3

Les demandes de réservation sont prises en compte par ordre chronologique. La centrale de réservation pourra contacter un usager pour proposer un décalage de la prise en charge afin d'optimiser les trajets.

Règle 4

Le jour de la réservation, l'utilisateur doit **être prêt 5 minutes avant l'heure** prévue et à l'endroit convenu. Le conducteur ne sortira pas de son véhicule, sauf pour aider l'utilisateur à monter et l'attacher. Les retards répétés entraîneront des sanctions. **En cas d'annulation, l'utilisateur doit prévenir la centrale de réservation le plus tôt possible.**

En cas de 3 annulations tardives sans raison médicale, une suspension temporaire d'un mois pourra être appliquée.

Règle 5

En cas de retard du transporteur, l'utilisateur doit rester au point de prise en charge, et prévenir la centrale de réservation qui contactera le conducteur et cherchera une solution dans les plus brefs délais.

Règle 6

Chaque usager doit faire preuve de patience, de courtoisie et de respect envers le personnel du service de TAD et les autres usagers. **Tout comportement inapproprié pourra entraîner un avertissement, une suspension temporaire ou une exclusion.**

Règle 7

Le règlement détaillé est disponible sur demande ou sur le site internet de la Communauté de Communes de Yenne. La Communauté de Communes se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Règle 8

Les informations collectées lors de l'inscription sont sécurisées et utilisées pour organiser les courses, évaluer le service et informer les usagers. **Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression** en contactant la Communauté de Communes de Yenne.

